

Genre et gouvernance décentralisée au Québec: le cas de l'économie sociale dans la région de l'Outaouais

Marie- Paule Maurice, Denyse Côté

► To cite this version:

Marie- Paule Maurice, Denyse Côté. Genre et gouvernance décentralisée au Québec: le cas de l'économie sociale dans la région de l'Outaouais . Cahiers de l'ORÉGAND : série Recherche - No. R-6. 2005. <hal-01542580>

HAL Id: hal-01542580

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01542580>

Submitted on 19 Jun 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ORÉGAND



Genre et gouvernance décentralisée
au Québec : le cas de l'économie
sociale dans la région de l'Outaouais

Denyse Côté, Marie-Paule Maurice
Avec la collaboration de Danielle Fournier

*Observatoire sur le développement régional
et l'analyse différenciée selon les sexes*



Université du Québec en Outaouais

Genre et gouvernance décentralisée au Québec : le cas de l'économie sociale dans la région de l'Outaouais

Denyse Côté, Marie-Paule Maurice

Avec la collaboration de Danielle Fournier

Cahiers de l'ORÉGAND : série Recherche - No. R-6

Denyse Côté - 1950

Marie-Paule Maurice - 1947



Sylvie Chénard : soutien technique

Laurence Clennett-Sirois : correction linguistique

Karl Dorais Kinkaid : mise en page

ISBN : 2-89251-257-3

©- ORÉGAND, 2005

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

Gatineau, Qc. - Canada

**Genre et gouvernance décentralisée au Québec :
le cas de l'économie sociale dans la région de l'Outaouais**

Denyse Côté
Marie-Paule Maurice
avec la collaboration de Danielle Fournier

ORÉGAND
Université du Québec en Outaouais

Table des matières

Préambule	3
1. La région de l'Outaouais	4
2. Les mesures gouvernementales en économie sociale en Outaouais	6
a) Le Comité régional en économie sociale de l'Outaouais :1996-1998	6
b) Les Centres locaux de développement : 1999--	8
3. L'économie sociale : des visions à la fois opposées et convergentes.....	10
4. Les projets en économie sociale subventionnés sur une base régionale ou locale en Outaouais (1996-2001).....	13
En bref	22
Annexe I	25
Références	26

Préambule¹

Ce portrait de l'économie sociale dans la région de l'Outaouais porte sur une période qui peut sembler révolue : celle de 1997 à 2002. En effet, le nouveau gouvernement québécois élu en avril 2003 a implanté depuis d'importants changements au niveau des structures de gouvernance locale et régionale : changement dans la composition des conseils d'administration des Centres locaux de développement (CLD), rattachement des CLD aux Municipalités régionales de comté (MRC), remplacement des Conseils régionaux de développement (CRD) par des Conférences régionales des élus (CRÉ). Ces changements de structure ont été accompagnés d'un changement dans la philosophie d'intervention aux niveaux local et régional tout comme en économie sociale. Et cette période subséquente à la recherche a consacré l'absence des groupes de femmes à titre d'acteurs politiques régionaux en économie sociale. Il n'en demeure pas moins intéressant et important d'analyser la période visée, car elle illustre des modalités uniques de rapports entre la société civile et les autorités régionales et locales. Elle illustre également des modes de gestion particuliers à l'économie sociale qu'il nous faut mieux comprendre afin de mieux intervenir en regard de l'atteinte d'objectifs d'égalité hommes-femmes au niveau des politiques gouvernementales décentralisées.

Ce document est issu d'une recherche menée dans sept régions du Québec qui avait pour but de mieux saisir l'économie sociale d'un point de vue régional et local. Il présente des données recueillies sur les projets dans l'Outaouais en économie sociale financés à même des fonds régionaux et locaux. Il aborde aussi l'impact de ces projets sur les femmes de la région et sur la place des groupes de femmes dans les processus décisionnels régionaux en matière d'économie sociale. La dynamique de concertation, les mécanismes d'attribution des fonds régionaux et locaux en économie sociale y sont analysés, de même que la vision des praticiens et des acteurs en économie sociale. Ceci permettra de combler tant soit peu le vide créé par la fragmentation des dossiers, des domaines et des territoires ainsi que par l'évolution rapide du contexte. Ce document ne présente cependant qu'une partie des données recueillies dans l'Outaouais au cours de cette recherche.

La question de départ de cette recherche portait sur le lien entre un mouvement social, le mouvement des femmes et la politique sociale dont il a suscité la création. Plus précisément, elle portait sur la capacité de cette nouvelle politique en économie sociale mise en place en 1996 à répondre à certaines revendications des groupes de femmes formulées lors de la *Marche Du pain et des roses* de 1995². En effet, dès 1996, le gouvernement du Québec

¹ Nous tenons à remercier Guillaume Albert, Marie-Aude Boislard Pépin, Lisa Denoncourt, Hugo Lemay, Caroline St-Amand, Anne-Marie Royer, Élyse Vézina qui ont participé à la collecte et à la mise en forme des données, de même que Benoît Michaud qui a participé à l'analyse de contenu.

² Une des revendications formulées par les groupes de femmes à cette occasion était celle des « infrastructures sociales », sorte de clin d'oeil aux investissements massifs du gouvernement fédéral dans les

avait octroyé aux groupes de femmes régionaux un rôle central au sein des Comités régionaux en économie sociale (CRÉS), mais ce rôle s'était pratiquement estompé suite à la mise en place des Centres locaux de développement (CLD) en 1999.

La collecte de données s'est effectuée entre 1996 et 2002³ dans 7 régions du Québec (Outaouais, Lanaudière, Laurentides, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Laval, Centre-du-Québec, Montréal). Ont été réalisées des entrevues auprès d'informateurs-clés, des focus groups auprès de promotrices et promoteurs de projets et auprès de travailleuses et travailleurs embauchés à même ces subventions, ainsi qu'une recension téléphonique des projets ayant reçu une subvention régionale ou locale en économie sociale⁴. Les données recueillies documentent l'évolution des modes d'allocation budgétaire locale et régionale en économie sociale dans l'Outaouais entre 1996 et 2001, les retombées des processus décisionnels régionaux et locaux ainsi que les dynamiques décisionnelles en économie sociale propres à cette région. La cueillette des données a porté sur les projets en économie sociale qui ont émergé directement du milieu régional et local de l'Outaouais plutôt que sur les projets créés directement par le Chantier de l'économie sociale dans toutes les régions du Québec⁵. Le présent document est une monographie des modalités de gestion du financement local et régional de l'économie sociale en Outaouais entre 1996 et 2001, avec un regard particulier porté sur l'insertion des femmes, des groupes de femmes et du traitement de leurs demandes dans ce contexte.

1. La région de l'Outaouais

Située à l'extrémité sud-ouest du Québec, la région de l'Outaouais est bordée à l'est par la région des Laurentides, au nord-ouest par la région de l'Abitibi-Témiscamingue et au sud-ouest par la province de l'Ontario. Son paysage socio-démographique et économique est marqué par une très diversité : il comporte à la fois une zone très urbanisée, la Ville de

infrastructures routières ; ils demandaient au gouvernement du Québec un investissement semblable dans les secteurs d'activités sociales vouées au bien-être de la population dans lesquels travaillent une majorité de femmes. «On parle donc d'économie sociale... », disent-elles (Marche des femmes contre la pauvreté, Du pain et des roses, 1995, p. 2).

³ Il ne s'agit pas d'une recherche longitudinale, mais bien d'une recherche dont la cueillette de données s'est étendue de 1996 à 2002.

⁴ Cette recherche a été financée successivement par Condition féminine Canada (Côté et al, 1998), par l'Université du Québec en Outaouais (Côté, 2003) et par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH) en partenariat avec Relais-femmes.

⁵ Le Chantier de l'économie sociale a été constitué en 1996 suite à une recommandation du Groupe de travail sur l'économie sociale du Sommet sur l'économie et l'emploi. Il fait la promotion de projets d'économie sociale dans des secteurs précis (aide domestique, Centres de la petite enfance, ressourcerie, centres péri-ressources, etc.) implantés à travers le Québec. Ce sont les « axes sectoriels » du Chantier de l'économie sociale auxquels on réfère dans ce texte.

Gatineau⁶ et une importante zone rurale où l'on retrouve quatre municipalités régionales de comté (MRC) : des Collines, Papineau, Pontiac et Vallée-de-la-Gatineau (MDEIE, 2005).

L'Outaouais avait en 2001 une population de 315 535, ce qui représente 4,4 % de la population totale du Québec; plus de 71 % de la population réside à Gatineau. La population de l'Outaouais est légèrement plus jeune que celle de l'ensemble du Québec. Toutes proportions gardées, les personnes âgées de plus de 65 ans y sont moins nombreuses; et les personnes de 25 à 34 ans, la génération la plus susceptible de procréer, y sont plus nombreuses que dans l'ensemble du Québec (13,4 % comparativement à 12,7 %). Les perspectives de croissance démographique de l'Outaouais sont nettement plus importantes que celles du Québec (6,8 % comparativement à 3,3 %). L'Outaouais comporte par contre moins de familles de trois enfants que la moyenne québécoise. Enfin, on y retrouve la réserve algonquine la plus importante du Québec (MDEIE, 2005 ; CSF, 2004).

L'économie de l'Outaouais est la plus tertiarisée du Québec : le secteur tertiaire représente en effet 83 % des emplois de la région, alors que ce secteur ne représente que 74 % des emplois de l'ensemble du Québec. Ceci s'explique notamment par la présence de l'administration publique fédérale dans la région. L'administration publique, qu'elle soit municipale, provinciale ou fédérale, procure en effet des emplois à une proportion importante de la population active de la région. Le secteur primaire représente 3 % des emplois, une proportion équivalente à celle de l'ensemble du Québec, et le secteur secondaire représente 14 % des emplois (23 % pour le Québec). L'industrie forestière, l'industrie des pâtes et papier et le domaine agricole y sont aussi très présents. Au cours des dernières années, la réduction des services gouvernementaux a amené les acteurs de la région à diversifier leurs activités économiques en misant sur le développement des entreprises de haute technologie, particulièrement sur les nouvelles technologies de l'information (MDEIE, 2005 ; CSF, 2004).

La situation d'emploi des femmes et des hommes en Outaouais est avantageuse. Le taux de chômage de la région en 2001 était inférieur à la moyenne québécoise (6,6 % comparativement à 8,2 %). Le taux d'activité des femmes de la région était nettement supérieur à celui des Québécoises (62 % et 57,7 % respectivement), alors que leur taux de chômage était plus bas (6,1 % comparativement à 7,7 %). On remarque également que le taux de chômage des femmes de la région est inférieur à celui de leurs homologues masculins (6,1 % et 7,1 % respectivement); cependant, elles travaillent davantage à temps partiel (23,8 % pour les femmes et 14 % pour les hommes); cet écart est moindre que celui observé dans l'ensemble du Québec. Soulignons que les femmes de l'Outaouais touchent le plus haut revenu moyen d'emploi des femmes du Québec (27 959 \$ pour l'Outaouais et 23 282 \$ pour le Québec); de même, elles touchent 78,9 % du revenu moyen d'emploi des

⁶ Créée le 1^{er} janvier 2002, la nouvelle Ville de Gatineau est composée des anciennes villes de Gatineau, Hull, Aylmer, Buckingham et Masson-Anger.

hommes de la région, alors que le revenu moyen des Québécoises représente 67,1 % du revenu moyen des Québécois (CSF, 2004; MDEIE, 2005).

L'Outaouais compte néanmoins des poches de pauvreté qui sont particulièrement importantes dans la Ville de Gatineau ainsi que dans certains secteurs ruraux. Les jeunes femmes monoparentales et les femmes âgées vivant seules y sont en grand nombre. On remarque aussi que les femmes pauvres de l'Outaouais le sont plus que leurs consœurs Québécoises. Ainsi, 50,4 % des résidentes de l'Outaouais qui touchent un revenu reçoivent moins de 20 000 \$, ce qui est le cas de 48,5 % des Québécoises. À l'inverse, 27,4 % des femmes de l'Outaouais ont un revenu moyen de plus de 35 000 \$, ce qui n'est le cas que de 18 % des Québécoises. Selon les prévisions, près de 30,000 emplois seront disponibles en Outaouais d'ici 2006 et les femmes de l'Outaouais pourront occuper une bonne partie de ces emplois puisqu'elles se retrouvent dans les secteurs identifiés (affaires, administration, vente, services) (CSF, 2004; MDEIE, 2005).

2. Les mesures gouvernementales en économie sociale dans la région de l'Outaouais

Les organismes communautaires de la région qui oeuvrent dans le domaine de la santé et des services sociaux sont regroupés au sein de la Table des regroupement d'organismes communautaires autonomes de l'Outaouais (TROCAO). On y retrouve aussi une Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire (TROVEPO) et une Corporation de développement économique communautaire (CDÉCG)⁷. Par ailleurs, l'Outaouais a vu naître son premier groupe de femmes en 1914, et le mouvement des femmes s'y est développé de façon importante à partir de 1973. Aujourd'hui plus de 40 groupes de femmes y sont actifs et la plupart d'entre eux sont regroupés au sein de l'Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR). Malgré leur sous-financement chronique, ces groupes dispensent des services et travaillent à représenter les femmes au sein des instances décisionnelles régionales. À cet effet, une banque de candidates a été constituée par la Table aviseur femmes de l'ancien Conseil régional de développement de l'Outaouais (CRDO) et par l'Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR). Il s'agissait d'une première au Québec (CSF, 2004).

a) Le Comité régional en économie sociale de l'Outaouais (CRÉS) : 1996-1998

Dans la foulée de la Marche des femmes *Du Pain et des Roses*, le gouvernement du Québec a créé, en 1996, un programme permettant de soutenir l'économie sociale dans chacune des régions du Québec. Pour en assurer la gestion, il a mis en place des Comités régionaux en économie sociale (CRÉS) dans chaque région. Ceux-ci ont alors dû développer des critères et des modalités d'allocation budgétaire pour les projets d'économie sociale de leur propre région.

⁷ Trois CDÉC et une CDC de la région se sont fusionnées en 2003 pour former le CDÉCG.

Le CRÉS de l'Outaouais a été créé en 1996 et, comme ailleurs au Québec, était composé de quatre représentantes issues de groupes de femmes déléguées par AGIR, ainsi que de représentants délégués par des instances gouvernementales. C'était la première fois au Québec qu'un comité régional décisionnel issu d'une mesure gouvernementale prévoyait comprendre des membres issus de groupes de femmes en si grande proportion.

Concrètement, les représentantes des groupes de femmes siégeant au CRÉS ont élaboré avec leurs collègues mandatés par le gouvernement du Québec des critères pour le financement des projets régionaux en économie sociale, évalué les projets qui leur étaient présentés, et procédé à l'octroi des subventions. Pour le milieu communautaire en santé et services sociaux, ces nouveaux fonds d'économie sociale représentaient un espoir d'assurer leur survie et peut-être même leur viabilité à plus long terme.

Le rattachement du CRÉS au Conseil régional de développement de l'Outaouais (CRDO) en 1998 a donné lieu à d'importants débats qui se sont soldés par une division. S'y retrouvaient deux positions : une première privilégiant l'ouverture de l'instance à d'autres acteurs, et une seconde privilégiant une exclusivité du CRÉS aux acteurs issus du milieu communautaire. Des membres du CRÉS ont refusé que celui-ci soit intégré au CRDO et ont plutôt décidé de s'incorporer de façon indépendante à titre d'organisme sans but lucratif⁸. Deux instances en économie sociale ont donc existé côte à côte dans la région pendant presque deux ans.

Au CRDO, la Table aviseur en économie sociale a tout de même été formée avec une partie des membres issus du CRÉS ne participant pas au « CRÉS incorporé » ainsi que d'autres acteurs régionaux. La Table aviseur en économie sociale du CRDO et le « CRÉS incorporé » ont défendu des visions différentes de l'économie sociale et de ses enjeux, ce dernier faisant valoir l'importance d'inclure la dimension dite « sociale » de l'économie sociale, les services non marchandables offerts par les groupes communautaires.

Un an plus tard, en 1999, une nouvelle restructuration confiait aux CLD le mandat de gérer l'allocation budgétaire locale en économie sociale. Les groupes de femmes n'ont pas siégé au sein de ces CLD, sauf à Gatineau. En 2004, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais était mise sur pied ; elle délestait alors la Table aviseur en économie sociale.

⁸ Il a cessé d'exister environ un an plus tard. (Côté, D., *Le débat québécois sur l'économie sociale : « mais que sont nos politiques devenues ? »*, 2005).

b) Les Centres locaux de développement (CLD) : 1999----

La *Politique de soutien au développement local et régional* (Gouvernement du Québec, 1998) transférait la responsabilité de l'allocation budgétaire en économie sociale aux Centres locaux de développement (CLD) de chaque MRC. Issus des anciens commissariats industriels, les CLD sont des guichets multiservices qui ont, entre autres, le mandat de soutenir l'implantation d'entreprises en économie sociale. La composition des conseils d'administration des CLD est variable, mais la *Politique* exige que les secteurs suivants y soient représentés : milieu des affaires (industriel, manufacturier et commercial), syndicats, municipalités, milieux agricole, coopératif, communautaire et institutionnel (santé, éducation). Aucun secteur ne peut être majoritaire au conseil d'administration d'un CLD. Les députés, les responsables du Centre local d'emploi (CLE), le sous-ministre adjoint au ministère des Régions⁹, ainsi que le directeur du CLD, y siégeaient également, mais sans droit de vote (MDEIE, 2005).

Dans la foulée des balises émises par le ministère des Régions, cinq CLD¹⁰ ont été implantés en 1999 sur le territoire de l'Outaouais, un par MRC et un pour le secteur urbain. Ils géraient des enveloppes dédiées au financement des projets en économie sociale¹¹ qui ont transité jusqu'en 2004 par le ministère des Régions. Le montant attribué à chaque CLD à même cette enveloppe était déterminé au prorata de sa population. Chaque CLD était alors responsable de l'allocation des subventions en économie sociale sur son territoire, à partir de lignes directrices émises par le ministère des Régions et de critères qu'il avait déterminés. Les organismes admissibles à ces subventions étaient des coopératives ou des organismes sans but lucratif. Les critères d'admissibilité des projets ont été développés en lien avec la finalité sociale du projet et son arrimage au plan d'action local sur l'économie et

⁹ Le ministère des Régions n'existe plus. Il a été remplacé en avril 2004 par le Ministère du développement économique et régional et de la recherche, et en 2005 par le Ministère des affaires municipales et des régions ; et pour les aspects économiques par le Ministère du développement économique, de l'innovation et de l'exportation.

¹⁰ Les cinq CLD de la région de l'Outaouais sont les suivants : Collines-de-l'Outaouais, Gatineau, Papineau, Pontiac et Vallée-de-la-Gatineau.

¹¹ Jusqu'en décembre 2001, cette enveloppe n'était pas fermée, donc non réservée au financement des projets en économie sociale. Certains CLD ont utilisé les fonds en économie sociale pour d'autres fins que le financement direct de projets. Ainsi, dans certains cas, on a utilisé une partie du fonds pour payer le salaire d'un agent ou d'une agente en économie sociale, ou encore pour faire la promotion de ce fonds dans le milieu. Depuis janvier 2002, l'enveloppe en économie sociale est fermée. Le Fonds d'économie sociale doit dorénavant être utilisé pour le financement exclusif des projets en économie sociale.

l'emploi¹² de chaque CLD. Enfin, seuls certains postes budgétaires pouvaient faire l'objet d'une subvention¹³ (MDEIE, 2005).

Dans la région de l'Outaouais, le transfert de la gestion des mesures d'économie sociale aux CLD a fait l'objet de débats importants. Certains croyaient que des organismes déjà actifs dans la région (CDÉC, SDEO, etc.) étaient aptes à jouer le rôle prévu pour les CLD. Cette forte résistance a retardé la mise sur pied du CLD à Gatineau. Les CLD qui ont vu le jour en 1999 se sont ajoutés aux autres acteurs dans le dossier de l'économie sociale : au « CRÉS incorporé » et à la Table aviseur en économie sociale du CRDO. Le « CRÉS incorporé » a négocié avec succès un siège « femmes » et un siège « économie sociale » au sein du CLD de Gatineau. De plus, la présidente du « CRÉS incorporé » a siégé à la Commission en économie sociale de ce CLD. Au conseil d'administration et aux commissions d'économie sociale de tous les CLD en Outaouais, comme ailleurs au Québec, siégeaient des acteurs issus de divers milieux (communautaire, municipal, affaires) qui n'étaient pas habitués de se côtoyer. Les représentants des milieux communautaires interviewés dans le cadre de cette recherche disent avoir beaucoup appris sur les jeux d'influence et mentionnent que leur participation aux CLD leur a permis de mettre à profit leurs habiletés, d'acquérir une expérience de lobbying et de concertation.

Le « CRÉS incorporé » a été reconnu par plusieurs acteurs régionaux, mais la Table aviseur en économie sociale du CRDO est devenue avec le temps l'instance de concertation officielle en économie sociale en Outaouais, comme dans les autres régions du Québec. Elle a participé à la préparation de la planification stratégique régionale 2000-2004 du CRDO. Mentionnons aussi le travail des CDÉC dans le dossier de l'économie sociale en Outaouais. Elles ont accompagné les promoteurs de projets en économie sociale, particulièrement en place dans des quartiers défavorisés, pour la rédaction de leurs demandes de financement aux CLD. La préséance de la dimension économique sur la dimension sociale dans l'évaluation des projets en économie sociale, la mise en veilleuse de la question de la création d'emplois, le manque de ressources techniques en économie sociale et l'insuffisance des fonds qui amène les projets les plus *solvables* à être privilégiés ont été soulignés par certains acteurs interviewés. En 2005, le CLD de Gatineau a fusionné avec

¹² Le CLD de chaque MRC est doté d'un plan d'action local sur l'économie et l'emploi (PLACÉE, PALÉE ou PLAÉE, selon les CLD) habituellement établi pour 3 ans.

¹³ Les dépenses admissibles étaient les suivantes : les dépenses en capital (terrain, bâtisse, équipement, matériel roulant, frais d'incorporation et autres dépenses de même nature à l'exception des dépenses d'achalandage), l'acquisition de technologies et de brevets (à l'exception des activités de recherche et de développement), ainsi que les besoins en fonds de roulement se rapportant strictement aux opérations de l'entreprise. L'achat de services-conseils pertinents aux projets de consolidation était également admissible.

« Développement économique Gatineau » et la Ville de Gatineau a augmenté sa présence au CLD.

3. L'économie sociale : des visions à la fois opposées et convergentes

Depuis la mise en place des mesures d'économie sociale en 1996, diverses visions de l'économie sociale se sont côtoyées. La définition de l'économie sociale a fait l'objet d'importants débats idéologiques, en lien avec les critères de sélection des projets. En soi, la définition de l'économie sociale a toujours été ambiguë.

Au niveau empirique, l'économie sociale, en tant que concept, renvoie à un champ d'activité ou à un secteur de l'économie, mais elle demeure des plus floues [...]. Au niveau théorique, le constat de l'absence d'une acceptation minimale du concept d'économie sociale et d'une définition opératoire de celle-ci est partagé. (Côté, 2004, p. 8)

Trois définitions ont circulé en Outaouais, comme dans les autres régions du Québec: la définition des groupes de femmes, la définition du Chantier de l'économie sociale et la définition du gouvernement du Québec.

La **définition des groupes de femmes** prend racine dans la revendication des « infrastructures sociales » de la marche des femmes *Du pain et des roses* de 1995 et présente l'économie sociale comme une alternative aux inégalités sociales et économiques que vivent les femmes. Cette définition met de l'avant la reconnaissance du travail gratuit et invisible des femmes ainsi que l'importance de la consolidation du tissu social...

(...) des ressources mises en place par des collectivités pour améliorer leur qualité de vie et qui se donnent des missions diverses: combattre les inégalités et la discrimination, briser l'isolement des personnes, favoriser l'entraide, la prise en charge, l'éducation populaire, le sentiment d'appartenance et la participation, venir en aide aux personnes malades, âgées ou handicapées, garder les enfants, alphabétiser, accueillir, intégrer, etc. On le voit, il s'agit ici de ressources vitales pour une communauté. On parle donc d'économie sociale, de qualité dans les rapports humains plutôt que de surconsommation de produits manufacturés. Cette économie sociale est une alternative à l'exclusion marquée de beaucoup de femmes de l'économie de marché. (Marche des femmes contre la pauvreté - *Du pain et des roses*, 1995, p. 2)

Cette définition a été enchâssée dans une « Plate-forme des femmes en économie sociale »¹⁴. En Outaouais, cette plate-forme a été portée par les groupes de femmes et par certains groupes communautaires (dont la TROVEPO et les organismes d'insertion en emploi pour les femmes).

La **définition du Chantier de l'économie sociale** s'intéresse plutôt à l'entrepreneuriat collectif ; elle est « moins large » que celle des groupes de femmes. Elle a été portée en Outaouais par la Régie régionale de la santé et des services sociaux¹⁵ et par la CDC.

Le concept d'économie sociale combine deux termes qui sont parfois mis en opposition: " économie " renvoie à la production concrète de biens ou de services, ayant l'entreprise comme forme d'organisation et contribuant à une augmentation nette de la richesse collective; " sociale " réfère à la rentabilité sociale, et non purement économique de ces activités. Pris dans l'ensemble, le domaine de l'économie sociale regroupe l'ensemble des activités et organismes, issus de l'entrepreneuriat collectif qui s'ordonne autour des principes suivants: l'entreprise de l'économie sociale a pour finalité de servir ses membres ou la collectivité plutôt que de simplement engendrer des profits et viser le rendement financier. Elle a une autonomie de gestion par rapport à l'État. Elle intègre dans ses statuts et ses façons de faire un processus de décision démocratique. Le domaine de l'économie sociale recouvre donc l'ensemble des mouvements coopératif et mutualiste et celui des associations (Chantier de l'économie sociale, 1996, pp. 6-7).

La **définition gouvernementale** de l'économie sociale cible le développement d'activités socialement rentables avec une intervention minimale de l'État. Dans l'Outaouais, cette vision a été portée par la Table aviseur du CRDO, par les CLD, ainsi que par les CDÉC.

Le concept " économie " renvoie à la production concrète de biens ou de services, ayant l'entreprise comme forme d'organisation et contribuant à une augmentation nette de la richesse collective. Le concept " social " réfère à la rentabilité sociale et non purement économique de ces activités. Cette

¹⁴ En décembre 1997, une cinquantaine de déléguées provenant des tables régionales de groupes de femmes, de comités régionaux sur l'économie sociale, de groupes nationaux de femmes et de syndicats, adoptaient une plate-forme mettant de l'avant 7 principes devant encadrer le développement de l'économie sociale. Cette démarche était appuyée par Relais-femmes, par la Fédération des femmes du Québec, et par le Comité national des femmes en soutien à l'économie sociale. Les 7 principes adoptés sont les suivants: finalité sociale, autonomie de gestion, processus décisionnel, primauté des personnes, emplois durables et de qualité, accessibilité des biens et des services sans obligation de tarification, activités fondées sur la participation, sur la prise en charge et sur la responsabilité individuelle et collective (Relais-femmes et al., 1997).

¹⁵ La Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Outaouais a été remplacée en décembre 2003 par l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et services sociaux de l'Outaouais.

rentabilité s'évalue par la contribution au développement d'une citoyenneté active, par la promotion des valeurs et d'initiatives de prise en charge individuelle et collective. L'économie sociale s'ordonne autour des principes et des règles de fonctionnement suivants: le bien commun, l'autonomie de gestion, la démocratie, la primauté de la personne, le principe de la participation. (Gouvernement du Québec, 1998, p. 8)

Les définitions du Chantier de l'économie sociale et du gouvernement du Québec étaient plus restrictives que la définition véhiculée par les groupes de femmes. Ainsi, la définition du Chantier et celle du gouvernement référaient à des *entreprises* et à des *organisations identifiées à leur milieu*, alors que celle des groupes de femmes référerait à des *initiatives issues de collectivités*, c'est-à-dire naissant des besoins de la communauté et mises en place par cette dernière. Le Chantier reliait la rentabilité sociale au *développement d'entreprises communautaires*; le gouvernement utilisait plutôt les termes de *rentabilité sociale viable financièrement* qu'il reliait à l'atteinte d'un équilibre financier. Pour les groupes de femmes, la rentabilité sociale signifiait plutôt de *travailler avec et pour ses membres*, dans une optique de *changement social*. Il s'agissait de soutenir financièrement des initiatives de la communauté jugées essentielles au développement d'une société en termes d'entraide et de solidarité, plutôt que de simplement viser des impératifs économiques.

Par ailleurs, le gouvernement reliait la *création d'emplois* à la *rentabilité économique*, alors que les groupes de femmes reliaient la *création d'emplois durables* (au salaire d'au moins 8,30 \$ de l'heure) à la *rentabilité sociale*¹⁶. Pour les groupes de femmes, la création d'emplois était une réponse à la pauvreté ainsi qu'une amélioration de la qualité de vie au lieu d'être un indice de la rentabilité économique d'une entreprise. Pour ce qui est de l'accessibilité des biens et des services (la tarification pour l'obtention d'un produit ou d'un service), le gouvernement avançait qu'un projet d'économie sociale devrait *générer des revenus autonomes*, c'est-à-dire *des revenus provenant de la vente de son produit ou de son service*, encourageant ainsi le *virage entrepreneurial des organismes communautaires*. Le Chantier concevait que les *entreprises communautaires génèrent des revenus*, alors que les groupes de femmes signifiaient plutôt qu'il n'y a *pas d'obligation de tarification*.

En Outaouais, les enjeux liés à la définition de l'économie sociale ont gravité, selon certains informateurs-clés, autour d'un financement de base du milieu communautaire. Un Colloque sur l'économie sociale, organisé par le CRÉS en 1996, a permis l'adoption d'une définition de l'économie sociale inspirée par celle du Chantier de l'économie sociale. Cette définition comprenait deux axes : celui de l'économie sociale *non-solvable*, c'est-à-dire des biens et services qui ne sauraient être vendus ou tarifés ; et celui de l'économie sociale *solvable*, celle des biens et services pouvant être vendus sur le marché.

¹⁶ Le Chantier ne faisait pas de lien entre la création d'emplois et la rentabilité sociale ou économique.

Certains débats ont eu lieu en 1999 lors du transfert de la gestion des mesures d'économie sociale aux CLD et de la création de la Table aviseur en économie sociale du CRDO. Ces instances ont en effet adopté la vision gouvernementale de l'économie sociale qui diffère de la définition adoptée au Colloque de 1996. Les groupes communautaires autonomes craignaient en effet de perdre l'accès aux subventions en économie sociale. Les premières mesures en économie sociale (1996-1998) ont permis aux groupes de femmes d'être reconnus et de participer à des instances décisionnelles régionales. Mais le transfert de la gestion des mesures aux CLD leur a fait accuser un recul tant au niveau de leur présence régionale que de leur accès aux subventions en économie sociale.

La concertation régionale dans le dossier de l'économie sociale n'a certes pas été de tout repos en Outaouais, mais elle aura permis de resserrer la cohésion entre plusieurs acteurs du milieu. Le CRÉS et la Table aviseur en économie sociale du CRDO ont assumé un rôle de leadership dans ce dossier, l'économie sociale a occupé une place importante dans la planification stratégique régionale, et les milieux communautaires, dont les groupes de femmes, se sont faits reconnaître comme acteurs du développement régional de l'Outaouais.

4. Les projets en économie sociale subventionnés sur une base régionale ou locale dans l'Outaouais (1996-2001)

Nous avons procédé à une recension téléphonique des projets¹⁷ de la région de l'Outaouais ayant reçu une subvention régionale ou locale en économie sociale entre 1996 et 2001. Pour être retenues, les subventions régionales et locales devaient financer la totalité du projet ou un de ses éléments importants. Les entretiens téléphoniques ont été faits auprès des promoteurs et promotrices de ces projets à partir des listes fournies par des responsables du CRÉS pour la période 1996-98, et par les cinq CLD de la région pour la période 1999-2001. Sur les 79 projets subventionnés en économie sociale dans la région, 53 ont été recensés¹⁸. Cet écart entre la totalité des projets subventionnés et le nombre de projets recensés s'explique du fait que dans certains cas, l'organisme promoteur a été dissout et/ou la personne responsable n'a pu être rejointe; dans d'autres cas, le projet visé n'avait pas encore été mis sur pied au moment de la recension. Enfin, contrairement à ce que nous avons observé dans d'autres régions, aucun projet du volet « économie sociale » du Fonds de lutte contre la pauvreté n'a été identifié en Outaouais.

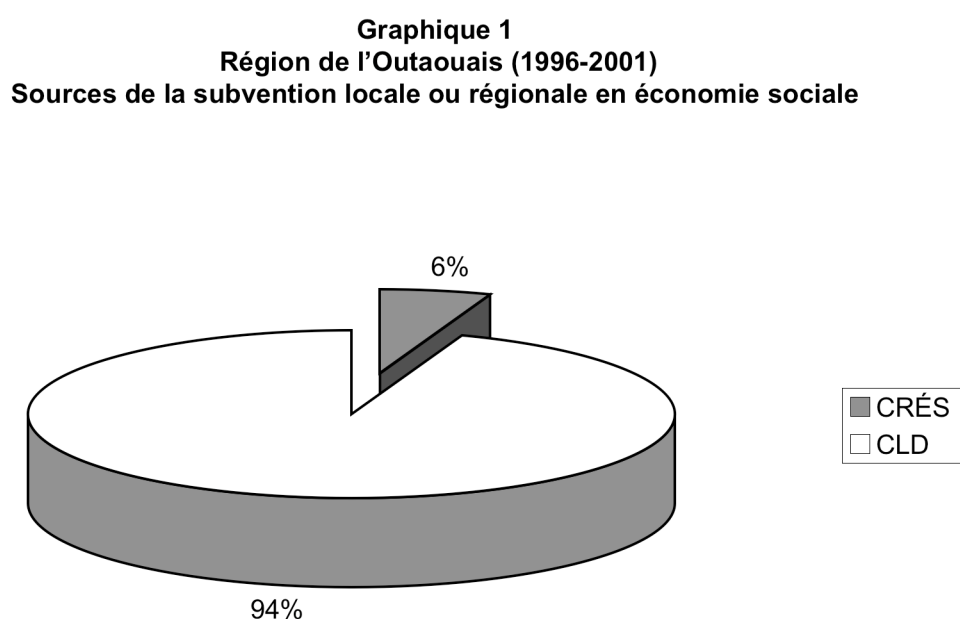
¹⁷ Le terme « projet » désigne ce qui a été financé par la subvention locale ou régionale en économie sociale. Plus précisément, le terme « projet » désigne un projet particulier, lié ou non à la mission habituelle de l'organisme, et mis sur pied à l'aide de la subvention en économie sociale.

¹⁸ L'expression « projets recensés » désigne les projets pour lesquels des informations ont été recueillies lors d'une entrevue téléphonique avec la promotrice ou le promoteur du projet.

Pour les 53 projets recensés, nous avons recueilli des informations sur leur nombre et leurs caractéristiques, les montants octroyés, l'utilisation des subventions, ainsi que les caractéristiques des emplois créés ou consolidés. Des 53 projets recensés, 3 ont été octroyés par le CRÉS et 50 projets ont été financés par les CLD. Chaque organisme s'est fait financer un seul projet.

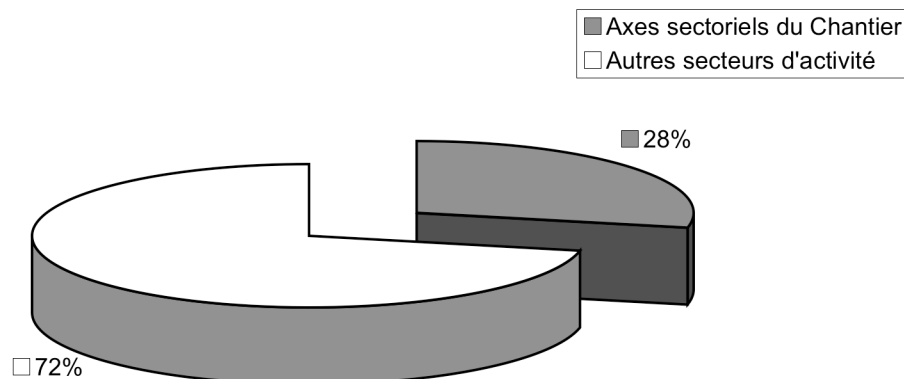
Nombre et caractéristiques des projets

Pour les périodes étudiées, quinze fois plus de projets ont été financés par les CLD que par le CRÉS (Annexe I).



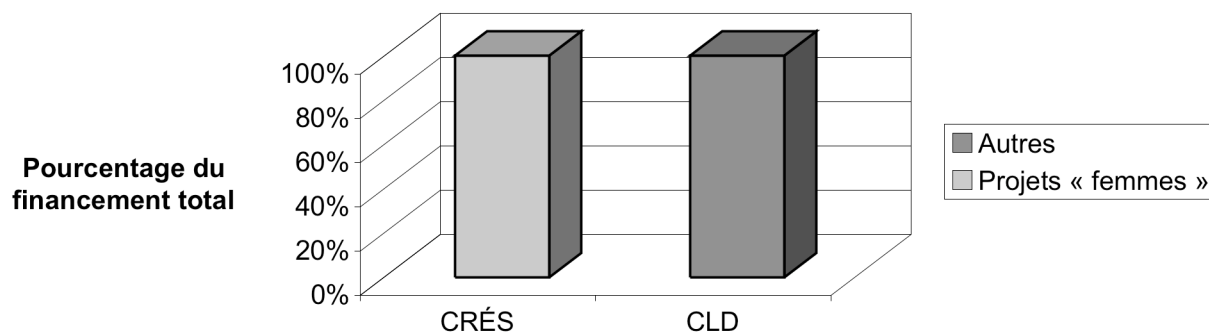
Rappelons que le CRÉS a octroyé des subventions pendant un peu plus de deux ans (1996-1998) et que notre recension pour cette région couvre aussi les trois premières années des CLD (1999-2001).

Graphique 2
Région de l'Outaouais (1996-2001)
Secteurs d'activité des projets ayant reçu
une subvention locale ou régionale
en économie sociale (CRÉS et CLD)



La nature des projets a connu une modification importante entre la période pendant laquelle le CRÉS avait la responsabilité de la gestion des mesures en économie sociale et la période au cours de laquelle les CLD ont assumé cette fonction.

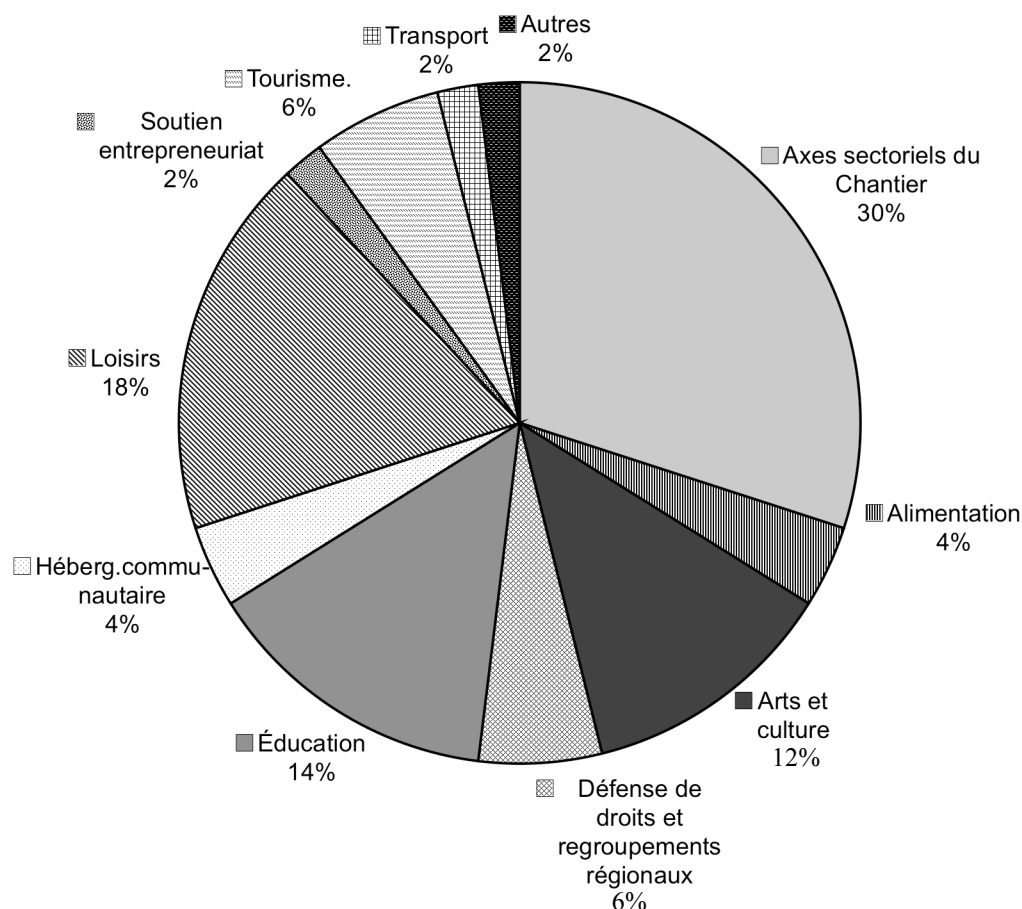
Graphique 3
Région de l'Outaouais (1996-2001)
Subvention locale ou régionale en économie sociale
reçue par les projets « femmes »



À la période des CLD, 15 projets (ou près de 30 % des projets subventionnés) se situent dans les axes sectoriels du Chantier de l'économie sociale : on y compte entre autres 8 Centres de la petite enfance. À la période du CRÉS cependant, aucun projet ne correspond aux axes sectoriels du Chantier et tous sont des projets associés au domaine « femmes ».

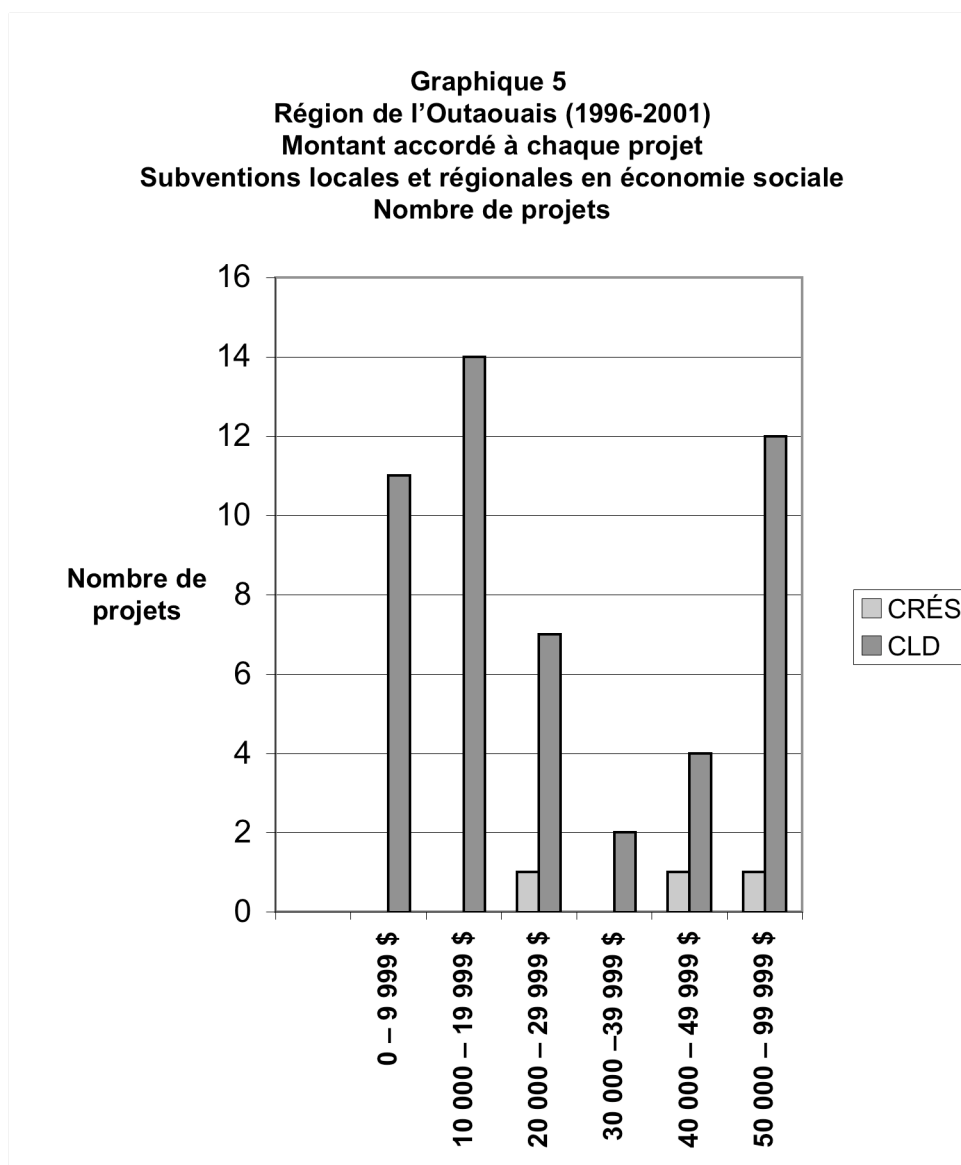
Les CLD n'ont financé aucun projet dans ce domaine d'activité. Les CLD ont subventionné d'autres domaines d'activité : loisirs, éducation, et arts et culture, qui représentent respectivement 18%, 14% et 12% des projets financés.

Graphique 4
Région de l'Outaouais (1996-2001)
Projets ayant reçu une subvention locale ou régionale
Par secteur d'activité
CLD (n=50)



Montant des subventions

Aucun projet octroyé par le CRÉS n'a reçu moins de 20 000 \$, alors que c'est le cas de 50 % des projets financés par les CLD. Par ailleurs, 67 % des projets octroyés par le CRÉS ont reçu entre 40 000 \$ et 99 999 \$, alors que ce fut le cas de 32 % (16 sur 50) des projets financés par les CLD. Le CRÉS a donc été plus généreux que les CLD dans l'octroi des subventions pour les projets en économie sociale, et ceci s'explique certainement par le nombre restreint de projets retenus.



Montage financier

Aucun des projets octroyés par le CRÉS n'a eu recours à un montage financier, alors que ce fut le cas de 84 % des projets financés par les CLD. Les partenaires qui s'associent aux CLD pour le financement sont nombreux et proviennent d'horizons variés, tels le ministère de la Culture, la Société de diversification économique de l'Outaouais, la Table de concertation agro-alimentaire, des municipalités ainsi que des donateurs privés. Pour certains projets, un ministère provincial constitue le bailleur de fonds principal : c'est le cas par exemple du ministère de la Famille et de l'Enfance (pour les CPE), de la Santé et des Services Sociaux ainsi que la Régie régionale (pour l'aide domestique). Certains autres bailleurs de fonds financent uniquement les salaires liés aux projets : c'est le cas d'Emploi-Québec et du Fonds de lutte contre la pauvreté¹⁹. Certains projets ont nécessité des prêts d'institutions financières.

Tarifification

Aucun projet de la période du CRÉS n'a eu recours à la tarification, alors que c'est le cas de 76% des projets financés par les CLD. Rappelons que les CLD de l'Outaouais ont fait de la tarification une condition d'admissibilité au financement en économie sociale.

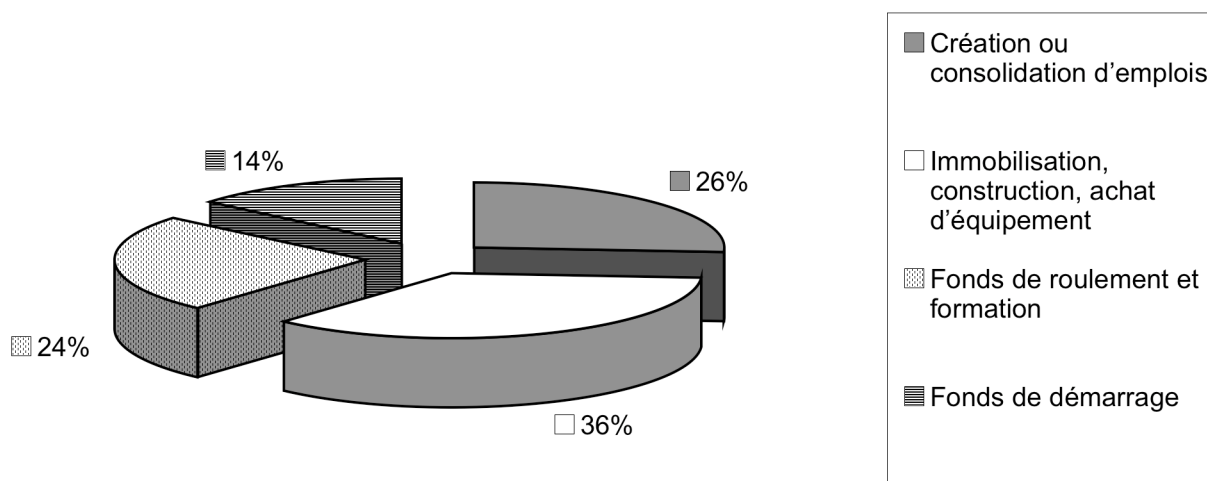
Finalité du financement

Le financement en économie sociale a été destiné à des opérations très différentes selon la période visée. La totalité des subventions octroyées par le CRÉS a été destinée à la création ou à la consolidation d'emplois.

Le financement des CLD a plutôt été destiné à l'immobilisation, à la construction et à l'achat d'équipement (36 % ou 17,8/50). La création d'emplois et le fonds de roulement représentent la destination de respectivement 26 % et 24 % des subventions accordées par les CLD. Enfin, 14 % (ou 7/50) des subventions accordées ont été destinées au démarrage des projets.

¹⁹ Il s'agit ici d'un financement du Fonds de lutte contre la pauvreté qui n'est pas relié au volet de l'économie sociale.

Graphique 6
Région de l'Outaouais (1996-2001)
Destination de la subvention locale ou régionale en économie sociale
CLD

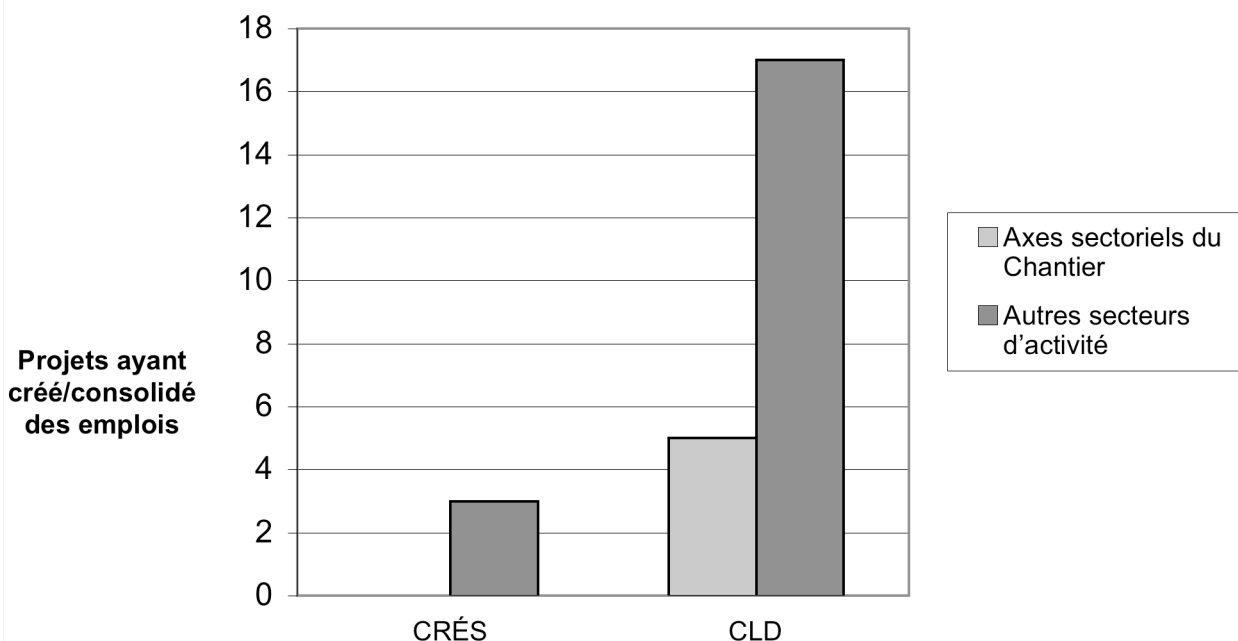


Création et consolidation d'emplois

Tous les organismes promoteurs dont les projets ont été financés pendant la période du CRÉS ont créé ou consolidé des emplois directement (3 emplois dans les 3 organismes promoteurs). À la période des CLD, moins de la moitié des organismes ayant reçu une subvention ont créé ou consolidé des emplois. En effet, parmi les 50 organismes financés par les CLD, 22 ont créé ou consolidé 39 emplois, ce qui représente un ratio de 0,4 emploi par organisme subventionné (39 emplois par 50 organismes subventionnés).

Quelle que soit la période de financement, les organismes promoteurs de projets se situant en dehors des axes sectoriels du Chantier de l'économie sociale demeurent les principaux créateurs ou consolidateurs d'emplois. Les emplois de la période des CLD ont été créés ou consolidés en arts et culture, en éducation, en défense de droits, et en loisirs. À la période du CRÉS, les emplois ont tous été créés dans le domaine « femmes ».

Graphique 7
Région de l'Outaouais (1996-2001)
Projets ayant créé ou consolidé des emplois
Subventions locales et régionales en économie sociale
Selon le secteur d'activité

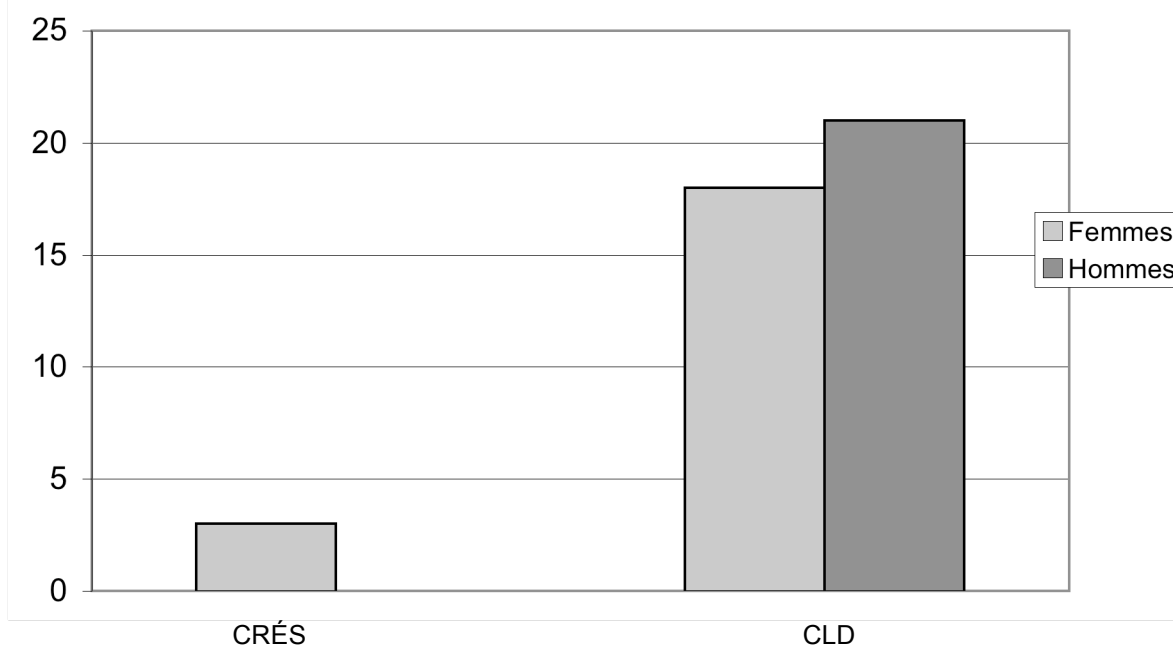


Qui, des femmes ou des hommes, occupent ces emplois créés ou consolidés au cours des deux périodes de financement ? À la période du CRÉS, nous l'avons mentionné plus haut, les emplois créés ou consolidés ont tous été occupés par des femmes. À la période des CLD, les hommes sont un peu plus nombreux (54 %) à occuper un de ces emplois.

Tableau 1
Région de l'Outaouais (1996-2001)
Subventions locales et régionales en économie sociale
Emplois créés et consolidés selon le sexe
(CRÉS et CLD)

	CRÉS (1996-1998)	CLD (1999-2001)	TOTAL
Femmes	3	18	21
Hommes	0	21	21
Total	3	39	42
Total des organismes créateurs/consolidateurs	3	22	25

Graphique 8
Région de l'Outaouais (1996-2001)
Emplois créés et consolidés selon le sexe



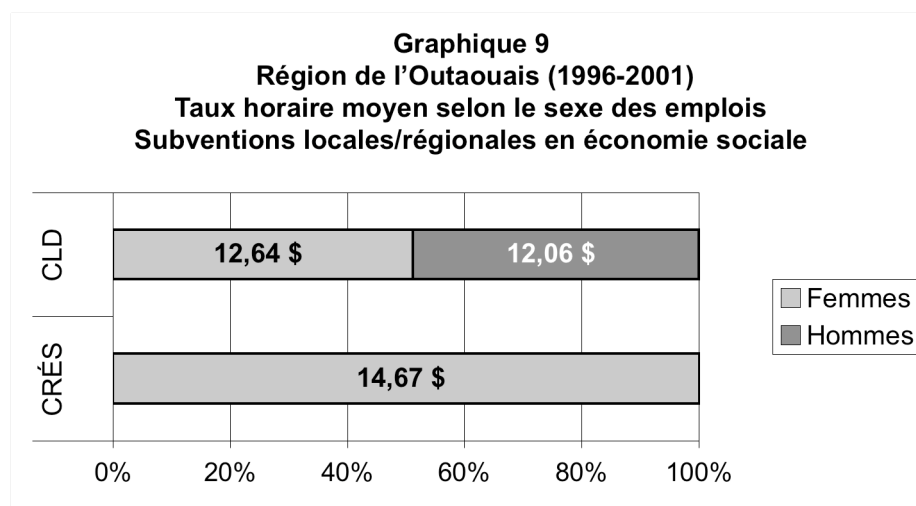
Les emplois créés ou consolidés pendant les deux périodes de financement sont dans la plupart des cas des emplois à temps plein. La proportion d'emplois à temps plein est en effet de 100 % pour les projets octroyés par le CRÉS et de 90 % (35 emplois sur 39) pour les projets financés par les CLD.

Tableau 2
Région de l'Outaouais (1996-2001)
Subventions locales et régionales en économie sociale
Emplois créés ou consolidés à temps plein et à temps partiel
(CRÉS et CLD)

	CRÉS (1996-1998)	CLD (1999-2001)	TOTAL
Emplois temps plein	3	35	38
Emplois temps partiel	0	4	4
Total	3	39	42

Le taux horaire des employés embauchés à même ces subventions connaît cependant une diminution entre les deux périodes de financement, passant de 14.67 \$ à 12.35 \$ de l'heure.

Le taux horaire des emplois occupés par des femmes est légèrement supérieur à celui des hommes (12,64 \$ et 12,06\$ respectivement).



Formation offerte aux employés

Les organismes promoteurs ont investi dans la formation de leurs employés aux deux périodes de financement, mais à des degrés divers. Ainsi, à la période du CRÉS, 67 % des organismes promoteurs de projets (2 projets sur 3) créateurs ou consolidateurs d'emplois ont offert de la formation à leurs employés. Ce n'est le cas que de 45 % des organismes promoteurs (10 projets sur 22) créateurs ou consolidateurs d'emplois à la période des CLD.

EN BREF

L'Outaouais a connu un développement parallèle à celui des autres régions en matière de mise sur pied de structures en économie sociale (CRÉS et CLD). Elle a aussi connu des débats similaires au sujet de l'économie sociale (définition plus «sociale» ou plus «économique» de l'économie sociale). Toutefois, le rattachement du CRÉS au CRDO a donné lieu à une fracture importante : des membres du CRÉS ont refusé l'intégration au CRDO et se sont incorporés à titre d'organisme sans but lucratif. Une Table aviseur en économie sociale a parallèlement été formée et rattachée au CRDO, et ces deux instances ont coexisté pendant 2 ans. Le « CRÉS incorporé » a réussi à obtenir un siège « femmes » au sein du conseil d'administration du CLD de Gatineau et la présidente du « CRÉS incorporé » a siégé à la Commission en économie sociale de ce CLD. Les groupes de femmes ont été très impliqués au sein du CRÉS jusqu'à sa disparition. Cependant, exception faite de leur présence au sein du CLD de Gatineau, les groupes de femmes ont perdu toute base

d'influence sur l'allocation budgétaire en économie sociale dans les autres CLD de la région. À partir de 1999, ils n'ont fait financer aucun projet par les CLD.

Pour la même période (deux ans dans chaque cas), le nombre de projets subventionnés par les CLD de l'Outaouais a été quinze fois plus élevé que ceux octroyés par le CRÉS (3 projets). Par ailleurs, aucun projet octroyé par le CRÉS n'a reçu moins de 20 000 \$, alors que c'est le cas de 50 % des projets financés par les CLD. Également, 67 % des projets octroyés par le CRÉS ont reçu entre 40 000 \$ et 100 000 \$; ce n'est le cas de 32 % des projets octroyés par les CLD. Tous les projets financés par les CLD l'ont été pour un an seulement, non renouvelable.

Par ailleurs, en Outaouais, aucun projet octroyé par le CRÉS se situait dans les « axes sectoriels » du Chantier de l'économie sociale²⁰, alors que ce fut le cas de 30 % des projets financés par les CLD. Les projets étiquetés « femmes » représentent 100 % des projets octroyés par le CRÉS, mais disparaissent dans la période suivante à partir de 1999. De façon générale, on constate une mutation des domaines d'activités des projets subventionnés. En effet, aucun projet lié à l'action sociale et politique (bénévolat et activités caritatives, soutien à la concertation et au développement communautaire) n'a été financé par les CLD. On note aussi l'apparition de secteurs liés à l'activité économique classique (tourisme, soutien à l'entrepreneuriat, loisirs) à cette période, ainsi que de plusieurs projets en éducation, en arts et culture. Ceci s'explique par le changement d'orientation entre la période du CRÉS et celle des CLD, en particulier en ce qui a trait à la définition de l'économie sociale. Par ailleurs, aucun projet octroyé par le CRÉS n'a eu recours à un montage financier, alors que c'est le cas de 84 % des projets financés par les CLD qui ont eu recours à une diversité de bailleurs de fonds pour ces montages financiers. À noter la généralisation de la tarification : aucun projet n'a tarifé à la période du CRÉS, mais 76 % des projets à la période des CLD l'ont fait ; cela est relié directement aux critères d'éligibilité des projets élaborés par les CLD.

Ce qui est plus étonnant par contre, c'est que la totalité des subventions octroyées par le CRÉS, mais seulement 26 % des subventions accordées par les CLD ont servi à la création ou à la consolidation d'emplois. Bien que la définition de l'économie sociale ait été de nature plus « économique » que « sociale » à la période des CLD, 36 % des subventions octroyées par ces derniers ont servi à l'immobilisation (achat de terrain, construction, rénovation) et à l'achat d'équipement. De plus, les projets créateurs ou consolidateurs d'emplois ont été proportionnellement plus nombreux dans les domaines d'activités situés en dehors des « axes sectoriels » du Chantier de l'économie sociale. Les fonds locaux en économie sociale ont donc sans doute été utilisés le plus souvent comme « subvention d'appoint » par les projets dits « sectoriels » du Chantier de l'économie sociale qui jouissent de subventions

²⁰ Il s'agit de la petite enfance, des ressourceries, de l'aide domestique, de centres péri-ressources et de l'insertion en emploi. Voir la note 5 à ce sujet

récurrentes. Le ratio de création et de consolidation d'emplois est d'un emploi par projet subventionné à la période du CRÉS, et de 0,4 emploi par projet subventionné à la période des CLD.

Toutes périodes confondues, les femmes ont été plus nombreuses à trouver un emploi au sein des projets subventionnés. Également, toutes périodes confondues, les organismes financés pour leur projet ont fait majoritairement leurs embauches à temps plein (100 % des emplois à la période du CRÉS et 90 % des emplois à la période des CLD), ce qui démarque la région de l'Outaouais des autres régions étudiées. Les salaires des emplois créés ou consolidés par le biais de ces subventions ont diminué d'une période de financement à l'autre, mais se situaient au-dessus du salaire minimum et au-dessus du taux horaire de 8,10 \$, seuil inférieur fixé par les groupes de femmes en 1997. Le salaire horaire des femmes a diminué d'une période à l'autre, passant de 14,67 \$ à la période du CRÉS à 12,64 \$ à la période des CLD. Le salaire horaire des hommes est de 12,06 \$ à la période des CLD. Enfin, seulement 20 % des organismes promoteurs de projets à la période des CLD ont offert une formation aux employés qu'ils ont embauchés.

La définition gouvernementale de l'économie sociale adoptée par les CLD visait à rapprocher le programme de subventions en économie sociale des objectifs économiques classiques, dont la création d'emplois, mais elle n'aura pas permis d'atteindre cet objectif. Le nombre peu élevé de projets octroyés à la période du CRÉS ne nous permet pas de la comparer avec la période des CLD sur la question de la création d'emplois. Cependant toutes périodes confondues, ce sont les projets les plus endogènes à la région (les projets exogènes étant associés aux « axes sectoriels » du Chantier) qui auront permis la plus grande création d'emplois. La majorité des emplois créés ou consolidés à travers les subventions octroyées par le CRÉS et par les CLD sont des emplois permanents. L'approche « entrepreneuriale » de l'économie sociale adoptée par les CLD aura permis en Outaouais une création et une consolidation d'emplois pour les femmes, comparable à celle des hommes, mais on note la présence d'une pression à la baisse sur les salaires des premières.

Annexe I

Région de l'Outaouais (1996-2001)

Projets recensés ayant reçu une subvention locale ou régionale par secteurs d'activités

	CRÉS (1996-1998)	CLD (1999-2001)	TOTAL	Secteur d'activité
Petite enfance (CPE)	-	8	8	Axes sectoriels du Chantier = 15
Aide domestique	-	4	4	
Insertion en emploi	-	3	3	
Alimentation	-	2	2	Autres secteurs d'activité = 38
Arts et culture	-	6	6	
Défense de droits et regroupements régionaux	-	3	3	
Éducation	-	7	7	
Femmes	3	-	3	
Hébergement communautaire	-	2	2	
Loisirs	-	9	9	
Soutien entrepreneuriat	-	1	1	
Tourisme	-	3	3	
Transport	-	1	1	
Autres	-	1	1	
Total des projets CRÉS et CLD recensés	3	50	53	

RÉFÉRENCES :

- Chantier de l'économie et de l'emploi (1996). *Osons la solidarité!*, Rapport du groupe de travail sur l'économie sociale, Montréal, Sommet sur l'économie et l'emploi.
- Comeau, Yvan (2003). *Le communautaire, la nouvelle économie sociale et leurs retombées en région*, Chaudière-Appalaches, L'Islet, Terres Fauves.
- Conseil du Statut de la femme (2004). *Les conditions de vie des femmes dans l'Outaouais : mise à jour 2004*, Collection « Femmes et développement des régions », Québec, Conseil du Statut de la femme.
- Corbeil, Christine, Descarries, Francine, Galerand, Elsa, Dir. (2002). *L'économie sociale du point de vue des femmes*, Actes du Colloque tenu à Montréal, le 3 mai 2001, Montréal, UQAM/LAREPPS et ARIR.
- Côté, Denyse et al. (1998). *Qui donnera les soins? : les incidences du virage ambulatoire et des mesures d'économie sociale sur les femmes du Québec*, Ottawa, Condition féminine Canada.
- Côté, Denyse et Danielle Fournier (2002). « L'économie sociale à toutes les sauces : de la fine cuisine au fast food », dans Corbeil, Christine, Descarries, Francine. et Elsa Galerand, Dir., *L'économie sociale du point de vue des femmes*, Actes du Colloque tenu à Montréal, le 3 mai 2001, Montréal, UQAM/LAREPPS et ARIR, p 103-118.
- Côté, Denyse (2005). « Le débat québécois sur l'économie sociale : "Mais que sont nos politiques devenues ? " », dans Masson, Dominique Réd., *Femmes et politique : l'État en mutation*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, p. 243-271.
- Gouvernement du Québec, ministère des Régions (1998). *Conjuguer l'économie et le social : document d'information à l'intention des Centres locaux de développement (Résumé)*, Québec, ministère des Régions.
- Gouvernement du Québec, ministère des Régions (1998). *Politique de soutien au développement local et régional : Conjuguer l'économie et le social*, Québec, ministère des Régions.
- Marche des femmes contre la pauvreté - Du pain et des roses (1995). *Cahier des revendications*, p. 5, cité par Lorraine Guay dans *Le mouvement communautaire : « Entre l'espoir et le doute face à l'économie sociale*, Montréal, FFQ, p. 2
- Ministère du développement économique, de l'innovation et de l'exportation (2005). *Portraits socioéconomiques. Région de l'Outaouais*. www.mdeie.gouv.qc.ca
- Relais-femmes (1997). *L'économie sociale du point de vue des femmes*, Consensus adopté dans le cadre des Journées d'études et de réflexions stratégiques sur l'économie sociale organisées par Relais-femmes, la FFQ et le Comité national des femmes en soutien à l'économie sociale, Montréal, Relais-Femmes.
- Secrétariat du Sommet sur l'économie et l'emploi (1997). *L'économie sociale : orientations, préoccupations de gestion*, Québec, Secrétariat du Sommet sur l'économie et l'emploi.
- Thivierge, Nicole, Tremblay, Marielle, Dir. (2002). *Régionalisation et démocratie : les défis d'une citoyenneté active pour les femmes*, Montréal, UQAM, IREF.

PUBLICATIONS DE L'ORÉGAND

SÉRIE ANALYSES

No. A-1 ORÉGAND, *La violence faite aux femmes : nouveaux enjeux. L'actualité en perspective*, Gatineau, Québec, 2005.

SÉRIE CONFÉRENCES

No. C-1 Andrew Caroline. *Les voix des régions : réflexions sur la nécessité d'une analyse différenciée selon les sexes*. Gatineau, Qc. 2003.

No. C-2 ORÉGAND, *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, Gatineau, Québec, 2005.

SÉRIE FORMATIONS

No. F-1 Côté Denyse. *Garde partagée et violence conjugale*. Gatineau, Qc. 2004.

No. F-2 Côté Denyse, *Analyse différenciée selon les sexes (ADS) en développement économique communautaire (DÉC)*, Gatineau, Québec, 2004.

No. F-3 Côté Denyse. *La economía social : Nuevo modelo de intervención, política social del nuevo milenio*. Gatineau, Qc. 2005.

No. F-4 Côté Denyse, Isabel Côté, Lise Moisan, *Prise de décision municipale : Comment tenir compte des réalités des hommes et des femmes*, Gatineau, 2005.

SÉRIE RECHERCHES

No. R-1 Gagnon Éric, Nancy Guberman, Denyse Côté, Claude Gilbert, Nicole Thivierge, Marielle Tremblay, *Les impacts du virage ambulatoire : responsabilités et encadrement dans la dispensation des soins à domicile*. Hull, Qc. 2001.

No. R-2 Côté Denyse, Marie-Paule Maurice, : *Genre et gouvernance décentralisée au Québec : le cas de l'économie sociale dans la région du Centre-du-Québec*, Gatineau, 2005.

No. R-3 Côté Denyse, Marie-Paule Maurice, : *Genre et gouvernance décentralisée au Québec : le cas de l'économie sociale dans la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine*, Gatineau, 2005.

No. R-4 Côté Denyse, Marie-Paule Maurice, : *Genre et gouvernance décentralisée au Québec : le cas de l'économie sociale dans la région des Laurentides*, Gatineau, 2005.

No. R-5 Côté Denyse, Marie-Paule Maurice, : *Genre et gouvernance décentralisée au Québec : le cas de l'économie sociale dans la région de Lanaudière*, Gatineau, 2005.

No. R-6 Côté Denyse, Marie-Paule Maurice, : *Genre et gouvernance décentralisée au Québec : le cas de l'économie sociale dans la région de l'Outaouais*, Gatineau, 2005.

No. R-7 Côté Denyse, Marie-Paule Maurice, : *Genre et gouvernance décentralisée au Québec : le cas de l'économie sociale dans la région de Montréal*, Gatineau, 2005.

No. R-8 Côté Denyse, Marie-Paule Maurice, : *Genre et gouvernance décentralisée au Québec : le cas de l'économie sociale dans la région de Laval*, Gatineau, 2005.

SÉRIE OUTILS

No. O-1 Côté Denyse, Hugo Lemay, Caroline St-Amand, *Techniques de recherche qualitative à l'aide de programmes de gestion de données*. Gatineau, Qc. 2003.

*Observatoire sur le développement régional
et l'analyse différenciée selon les sexes*

Pavillon Alexandre-Taché
283, boul. Alexandre-Taché
Case postale 1250, Succ. B
Gatineau (Québec) Canada J8X 3X7
Tél. : 819.595.39.00, poste 2398
Télec. : 819.595.25.15
oregand@uqo.ca
w3.uqo.ca/oregand



Université du Québec en Outaouais